

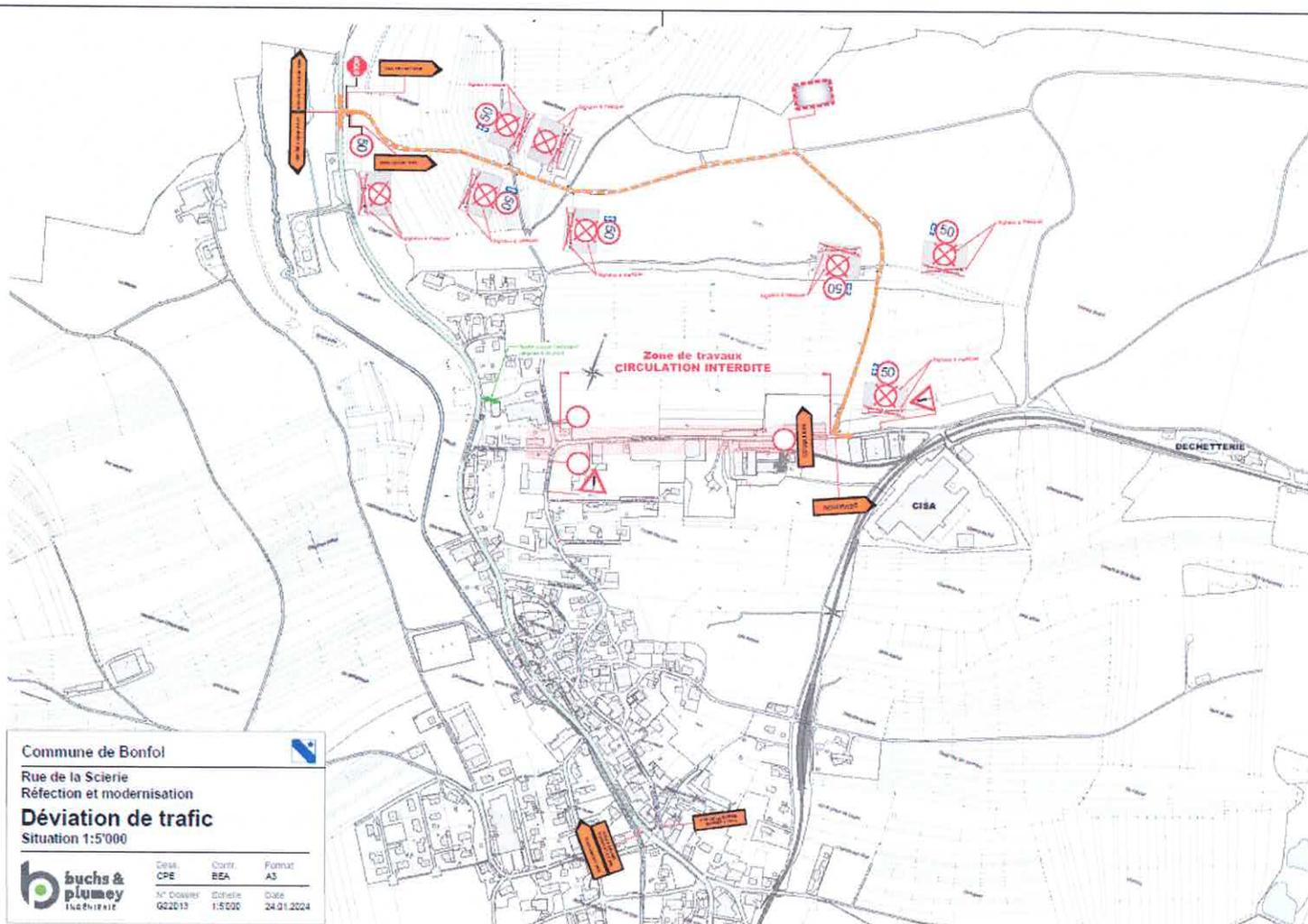
# COMMUNE DE BASSE- VENDLINE



## INFORMATIONS A LA POPULATION

### Rue de la Scierie

En raison des travaux de réfection de la rue de la Scierie, la route doit être fermée à la circulation. Une déviation est donc mise en place, selon le plan suivant :



Les Autorités communales remercient les automobilistes de bien vouloir respecter la signalisation mise en place et elles adressent toutes leurs excuses aux utilisateurs et riverains pour les désagréments causés.

# Conseil communal

## Législature 2024 - 2027

La fusion des communes de Beurnevésin et Bonfol étant entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la composition des nouvelles Autorités de la Commune de Basse-Vendline se présente ainsi :

<p><b>John MOSER</b> 078 847 63 68</p> <p>Vice-Maire : 2024 : André Claude</p>	<p><b>Administration / Fusion / Remaniement parcellaire</b></p> <p>Administration, personnel communal, agence AVS, police locale, relations publiques, jumelage, développement économique, SIDP, DIB, service du feu, affaires militaires, dossier de fusion, remaniement parcellaire, groupe LPB, piste cyclable</p>
<p><b>Claude ANDRE</b> 079 653 47 21</p> <p>Suppléante : Beuret Françoise</p>	<p><b>Travaux publics / épuration</b></p> <p>Voirie, eaux usées, éclairage public, horloges publiques</p>
<p><b>Françoise BEURET</b> 077 528 99 02</p> <p>Suppléant : Rohrbach Bernard</p>	<p><b>Bâtiments communaux / Gestion des déchets</b></p> <p>Conciergerie, bâtiments communaux, chauffage, abris PC, terrain de sport, déchetteries et éco-point</p>
<p><b>Grégory HÜRLIMANN</b> 078 811 48 76</p> <p>Suppléant : Moser John</p>	<p><b>Finances / Agriculture</b></p> <p>Finances communales, pâturages, estivages, chemins ruraux</p>
<p><b>Ewa KAMRATZKI</b> 079 486 61 71</p> <p>Suppléant : Schwendimann Markus</p>	<p><b>Affaires sociales / Aînés / Tourisme</b></p> <p>Social, personnes âgées, foyer de jour, santé publique, relations avec les sociétés locales CASOL, Musée de la poterie, tourisme, balade des étangs, embellissement</p>
<p><b>Bernard ROHRBACH</b> 078 892 02 79</p> <p>Suppléante : Kamratzki Ewa</p>	<p><b>Forêts / Cabanes / Service des eaux</b></p> <p>Economie forestière, triage forestier, entretien chemins forestiers, cabanes forestières, eau potable, cours d'eau, cimetière</p>
<p><b>Markus SCHWENDIMANN</b> 079 647 86 75</p> <p>Suppléant : Hürlimann Grégory</p>	<p><b>Instruction / Crèche / Aménagement local / Police des constructions</b></p> <p>Cercle scolaire de la Vendline, commission d'école, crèche et UAPE «Le P'tit Monde», aménagement du territoire, police des constructions, permis de construire</p>

## **Adresse e-mail de la Commune**

La nouvelle adresse e-mail de la Commune de Basse-Vendline est :

**info@basse-vendline.ch**

## **Bâtiment communal**

Le projet de rénovation du bâtiment communal est entré dans sa phase de réalisation, avec le démarrage des travaux le 15 janvier 2024.

Les travaux importants qui seront réalisés nécessiteront quelques aménagements. Par conséquent, la salle communale ne sera plus disponible dès la mi-février 2024 et le secrétariat communal sera provisoirement déplacé dans la petite salle communale durant la semaine du 12 au 16 février 2024 et ceci jusqu'à l'été 2024.

Ce déménagement pouvant occasionner quelques perturbations téléphoniques ainsi que l'accueil de la population durant quelques jours, le Maire M. John Moser (078 847 63 68) et la secrétaire Mme Solange Chapuis Mehmetaj (078 632 34 46) resteront atteignables.

Le Conseil communal remercie d'ores et déjà les automobilistes de ne plus parquer les véhicules autour du bâtiment communal durant les travaux. Il tient également à s'excuser par avance auprès des riverains et de la population pour les désagréments occasionnés et il les remercie par avance pour leur patience.

## **Panneaux photovoltaïques**

L'installation de panneaux photovoltaïques bat son plein et de nombreuses annonces de pose de panneaux photovoltaïques parviennent à la Commune.

Lors de l'examen de ces annonces, il s'avère que certains bâtiments se situent en secteur ISOS A, ce qui implique qu'une demande de permis de construire devra obligatoirement être déposée et la Commission des paysages et de sites (CPS) délivrera un préavis.

Lors de l'établissement du dossier de petit permis de construire dans JURAC, des photos du bâtiment et des alentours devront être jointes au dossier, ceci à l'attention de la CPS.

De plus, le projet devra être reporté sur une copie récente du plan cadastral signé par le géomètre d'arrondissement, ceci conformément à l'art 12<sup>1</sup> du Décret concernant le permis de construire (DPC) RSJU 701.51. Cette dernière exigence s'applique également pour toute autre demande de permis de construire.

## **Obligation d'enregistrement des animaux**

Le Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) rappelle aux propriétaires d'animaux l'obligation qu'ils ont de les annoncer.

Tous les bovins, porcs, moutons, chèvres, équidés, camélidés du Nouveau-Monde, gibier détenu en enclos, chiens, volailles et ruchers, ainsi que les piscicultures doivent être enregistrés. L'enregistrement est nécessaire pour la lutte contre les épizooties (identification des animaux et histoire du trafic des animaux).

Des informations peuvent être trouvées sous le lien : <https://www.identitas.ch/fr/support> et les détails des exigences sont les suivants :

les exploitants ou propriétaires d'animaux doivent s'annoncer auprès du Service de l'économie rurale 032 420 74 00 ou [secre.ecr@jura.ch](mailto:secre.ecr@jura.ch) qui se chargera d'enregistrer les détenteurs dans les banques de données spécifiques, à savoir :

- bovins, porcins, ovins, caprins, équidés, volailles, gibier détenu en enclos, camélidés du Nouveau-Monde et ruchers : [www.agate.ch](http://www.agate.ch)
- pisciculture : banque de données cantonale
- chiens : annonce à la Commune qui créera un accès à la banque de données fédérale des chiens AMICUS. Des informations complémentaires peuvent être obtenues sous le lien : [https://www.amicus.ch/Content/News/Flyer\\_FR.pdf](https://www.amicus.ch/Content/News/Flyer_FR.pdf)

## **Défibrillateurs**

Les villages de Beurnevésin et de Bonfol sont tous deux équipés de défibrillateurs et une formation sur leur utilisation qui sera dispensée par la Fondation RéaJura cœur sera organisée d'ici l'été 2024.

Les personnes intéressées pourront y participer et le coût de la formation, soit environ fr. 150.-, sera à la charge des participants.

En cas d'intérêt, merci de s'annoncer auprès du secrétariat communal jusqu'au 29 février 2024 : [info@basse-vendline.ch](mailto:info@basse-vendline.ch) ou 032 474 44 47.

## **Déchetteries**

La Commune de Basse-Vendline est équipée de deux déchetteries, une dans chaque village et on peut constater que bon nombre de personnes de Bonfol se rendent désormais à la déchetterie de Beurnevésin, or ce changement de pratique va très vite poser problème.

Le Conseil communal informe que la déchetterie de Beurnevésin n'est pas conçue pour absorber une grande quantité de dépôts et l'élimination de déchets verts à cet endroit ne peut plus être accepté. Il faut donc impérativement les apporter à Bonfol, ceci en raison du coût d'élimination trop important.

Par conséquent, il est demandé à la population de Bonfol de continuer à éliminer ses déchets à la déchetterie de Bonfol qui est de plus grande taille. De plus, les habitants de Beurnevésin y seront eux aussi accueillis avec plaisir.

Il est rappelé que les déchets suivants peuvent être éliminés à Bonfol : papier, carton, verre, alu, PET, cendres, encombrants, bois, ferraille, piles et ampoules, capsules Nespresso, appareils électriques, matériaux inertes et déchets verts. De plus, à l'extérieur de la déchetterie, vous trouverez un conteneur pour habits et un molok pour les sacs poubelles taxés.

## **Cartes journalières dégriffées Commune**

Depuis le début de l'année, la Commune de Basse-Vendline propose des cartes journalières dégriffées Commune à la population.

La carte journalière dégriffée Commune est une offre contingentée, dont le principe est : plus vous réservez tôt, plus vous voyagez à prix réduit.

Pour la 2<sup>e</sup> classe, la carte journalière dégriffée peut être achetée au prix de :

- 39 francs jusqu'à 10 jours avant la date du voyage (ensuite 59 francs), avec le demi-tarif
- 52 francs jusqu'à 10 jours avant la date du voyage (ensuite 88 francs), sans demi-tarif

Pour savoir quand et à quels prix la carte journalière Commune est disponible, vous pouvez consulter la page : [cartejournaliere-commune.ch](http://cartejournaliere-commune.ch).

Les personnes qui souhaitent acquérir des cartes journalières dégriffées doivent se rendre au secrétariat communal où les billets leur seront délivrés, ceci dans la mesure des disponibilités et le paiement devra se faire en espèce.